



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél : 03.21.61.30.80

A 2026-136

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'occupation du domaine public

Place Basly

Le dimanche 12 avril de 7H à 18H

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 7 avril 2026 de Madame Erika BODLET-VEST, présidente de l'APE du collège Maurice Piquet, domiciliée à ISBERGUES, 564 rue d'Auchel,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents sur la Place Basly à ISBERGUES (62330),

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'installation d'une friagerie est autorisée le dimanche 12 avril 2026 de 7H à 18H sur la Place Basly à ISBERGUES (62330).

Article 2 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 3 : Le bénéficiaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnes.

Article 4 : Il appartiendra à l'intéressé de procéder à la remise en état des lieux.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-136

Article 5 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 7 avril 2026

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 09 AVR. 2026